



ASSEMBLÉE NATIONALE

16ème législature

Situation des enseignants de technologie au collège

Question écrite n° 5774

Texte de la question

M. Philippe Latombe attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale et de la jeunesse sur les conséquences pour les professeurs de technologie de l'heure supplémentaire hebdomadaire de soutien ou d'approfondissement de français et de mathématiques en classe de 6e. À l'entrée au collège, 27 % des élèves n'ayant pas le niveau requis en français et un tiers en mathématiques, des heures de soutien sont assurées depuis la rentrée 2022 par des enseignants volontaires des écoles élémentaires environnantes, tandis que les heures d'approfondissement reviennent aux enseignants de collège. Cependant, décomptées du volume horaire global de chaque établissement, ces heures sont attribuées au détriment de la technologie et donc des enseignants de cette spécialité qui doivent compléter leur temps dans un autre collège. En campagne, certains d'entre eux, qui se trouvaient déjà à cheval sur deux établissements pour pouvoir bénéficier d'un temps complet, le sont maintenant sur trois. Cette situation entraîne des conditions de travail et d'emploi du temps dégradées : coût des déplacements supplémentaires, temps passé et fatigue. Dans un contexte déjà difficile pour les enseignants, il souhaite savoir comme il est envisagé de pallier les effets induits par cette mesure, pour les professeurs de technologie qui s'en trouvent pénalisés.

Texte de la réponse

À leur entrée en 6e, un tiers des élèves ne maîtrise pas les compétences fondamentales pour réussir au collège. Les évaluations internationales notent par ailleurs qu'en français et en mathématiques, le nombre d'élèves performants ne cesse de diminuer. Ainsi, à la rentrée prochaine, pour élever le niveau général, mieux accompagner les élèves fragiles et permettre à chacun de cultiver ses excellences, tous les élèves de 6e bénéficieront d'une heure hebdomadaire de soutien ou d'approfondissement en français ou en mathématiques. Pour organiser cette heure hebdomadaire de soutien ou d'approfondissement sans allonger les 26 heures hebdomadaires de classe des élèves, l'enseignement de sciences et technologie en classe de 6e est ramené à trois heures hebdomadaires par la réduction d'une heure de technologie à l'intérieur du programme d'enseignement. Cette mesure permettra de concentrer cet enseignement de technologie sur les classes de 5e, 4e et 3e et de conforter sa place au collège car il est indispensable à la formation des élèves. Le conseil supérieur des programmes sera très prochainement saisi pour concevoir un programme de technologie renouvelé pour les classes de 5e, 4e et 3e, de sorte qu'à la rentrée 2024, l'enseignement de la technologie porte une nouvelle ambition pour le numérique. Concernant les professeurs de technologie, une attention toute particulière est portée à leur situation. Ils pourront bénéficier par ailleurs de formations durant l'année 2023-2024 afin de se préparer au nouveau programme. Cette transformation de la classe de 6e vise à renforcer les compétences des élèves en français et en mathématiques pour leur permettre d'être mieux armés afin d'affronter les défis du XXIe siècle grâce notamment à l'enseignement de la technologie.

Données clés

Auteur : [M. Philippe Latombe](#)

Circonscription : Vendée (1^{re} circonscription) - Démocrate (MoDem et Indépendants)

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 5774

Rubrique : Fonctionnaires et agents publics

Ministère interrogé : Éducation nationale et jeunesse

Ministère attributaire : Éducation nationale et jeunesse

Date(s) clé(e)s

Question publiée au JO le : [21 février 2023](#), page 1629

Réponse publiée au JO le : [4 avril 2023](#), page 3114